

Autorisation de Conduite R486 - Recyclage

ACR486R

Tarif: Nous consulter

Public Visé

Conducteurs titulaires d'une autorisation de conduite R486 et devant renouveler leur titre

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Avoir plus de 18 ans,
Avis favorable de la Médecine du Travail.
Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).
Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle

Parcours pédagogique

Formation théorique - Durée 3h00

Responsabilité du conducteur de PEMP (législation),
Fonction du conducteur de PEMP et risques inhérents à la fonction,
Règles de sécurité et de circulation,
Connaissance du code la route,
Technologie et connaissance des types de PEMP,
Les organes et dispositifs de sécurité,
V 1 - 06/01/2023 -1/3
Protection et équipement individuel,
Consignes de sécurité et règles de circulation,
Notions de stabilisation et de levage/descente,
Les prescriptions et les interdictions,
Procédures de secours.

Formation pratique - Durée 3h00

Présentation — caractéristiques,
Vérifications journalières,
Préparation à la mise en route,
Mise en route, contrôle, déplacement,
Arrêt, stationnement, levage,
Respect du cycle de l'engin,
Reconnaissance du parcours, sol, encombrement, danger aérien, vent,
Exercices pratiques suivant les différentes utilisations en toute sécurité (marche avant et arrière, stabilisation, montée, descente...),
Manutentions spéciales et passages dangereux.

Test théoriques et pratiques – Durée 1h00

Les + métier

R. 4323-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux

CQPS TOULOUSE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73310453931

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 - www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Objectifs pédagogiques

- Actualiser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite de nacelle élévatrice.
- Maîtriser les règles de sécurité.
- Connaître les responsabilités du conducteur de la nacelle élévatrice.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Exercices pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite des nacelles élévatoires sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAM en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite.

Pour l'obtention de l'autorisation de conduite, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.

En cas d'échec le stagiaire devra suivre un complément de formation en vue de repasser l'ensemble des épreuves.

Délivrance d'un titre autorisation de conduite pré renseigné.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Oui. Si des aménagements sont à prévoir pour contraintes de santé, n'hésitez pas à joindre notre référent handicap à l'adresse contact@cqps.fr



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr